

Commune de Pont de l'Arn

--- 0 ---

P.L.U

Plan Local d'Urbanisme

--- 0 ---

2.2 – Orientations d'aménagement

B - Les orientations particulières

Les orientations retenues reposent sur la volonté de rééquilibrer la commune en faveur du bourg :

- Aménager et étendre son centre actif,
- Créer un lieu de vie central qui s'organise autour d'espaces publics de qualité.

1 - L'îlot de la Mairie

Le traitement urbain et l'aménagement du centre du bourg sont les actions les plus importantes engagées par la commune. Une réflexion a été menée, elle a conduit à l'établissement d'un projet d'aménagement d'ensemble des grands terrains encore libres situés dans le site l'îlot de la mairie

L'existence de grands espaces libres au centre d'une zone à vocation urbaine, au milieu desquels est implantée la Mairie, équipement à forte valeur symbolique, représente un enjeu majeur pour l'image future du bourg. La proposition exploite le rôle prépondérant que ce site peut avoir pour le centre ancien mais également pour l'ensemble de la commune, de sa vie urbaine.

Les aménagements retenus pour ce site permettent de répondre simultanément à plusieurs besoins :

- Développer le centre ville et les activités qui s'y trouvent, créer une structure pouvant en recevoir de nouvelles.
- Permettre une densification du bourg de façon à créer une continuité avec le centre ancien,
- Permettre des opérations d'habitat semi-collectif de façon à réduire la proportion dominante de l'habitat individuel,
- Créer des espaces publics traduisant l'importance et le rôle du bourg,
- Valoriser les espaces publics existants.

Le schéma d'organisation repose sur la création de deux espaces publics majeurs, à l'échelle du bourg : une place urbaine centrale et un jardin public. A noter également que les aménagements prévoient l'implantation de nouvelles constructions en bordure de ces derniers.

- Voir schéma de développement page 14

-

2 – Le centre ancien du bourg

Des programmes, en cours d'étude, prévoient l'aménagement des espaces publics et une revalorisation du patrimoine ancien (opérations façades et assistance technique du CAUE du Tam par exemple).

3 - Le site de Hauterive

À l'ouest de la zone urbaine du bourg, en bordure du Thoré, se trouve le site, très étendu, de Hauterive. Sa proximité avec les zones bâties en fait un secteur très bien placé et donc potentiel pour l'extension de la zone urbaine. La proximité des équipements et tout particulièrement la station d'épuration au sud du secteur, sur la rive droite de l'Arn et du Thoré, facilitera sa constructibilité.

C'est pourquoi une proposition schématique d'aménagement a été étudiée pour le développement par étape de ce site.

Les aménagements proposés répondent à plusieurs préoccupations :

- Créer une entité possédant une organisation urbaine à l'échelle du site (avec ses espaces publics, ses aires plantées, sa voirie, etc.,) et une identité visuelle, paysagère et architecturale mettant en avant la qualité du cadre de vie et la modernité du territoire,
- *Voir schéma page de développement page 15.*
- Développer les énergies renouvelables et optimiser leur implantation à l'échelle globale du site,

4 - Saint-Baudille :

Une action pour la revalorisation du cœur de ce petit « Village » doit prochainement être programmée (Aménagement de la place centrale, opération façades, etc.)

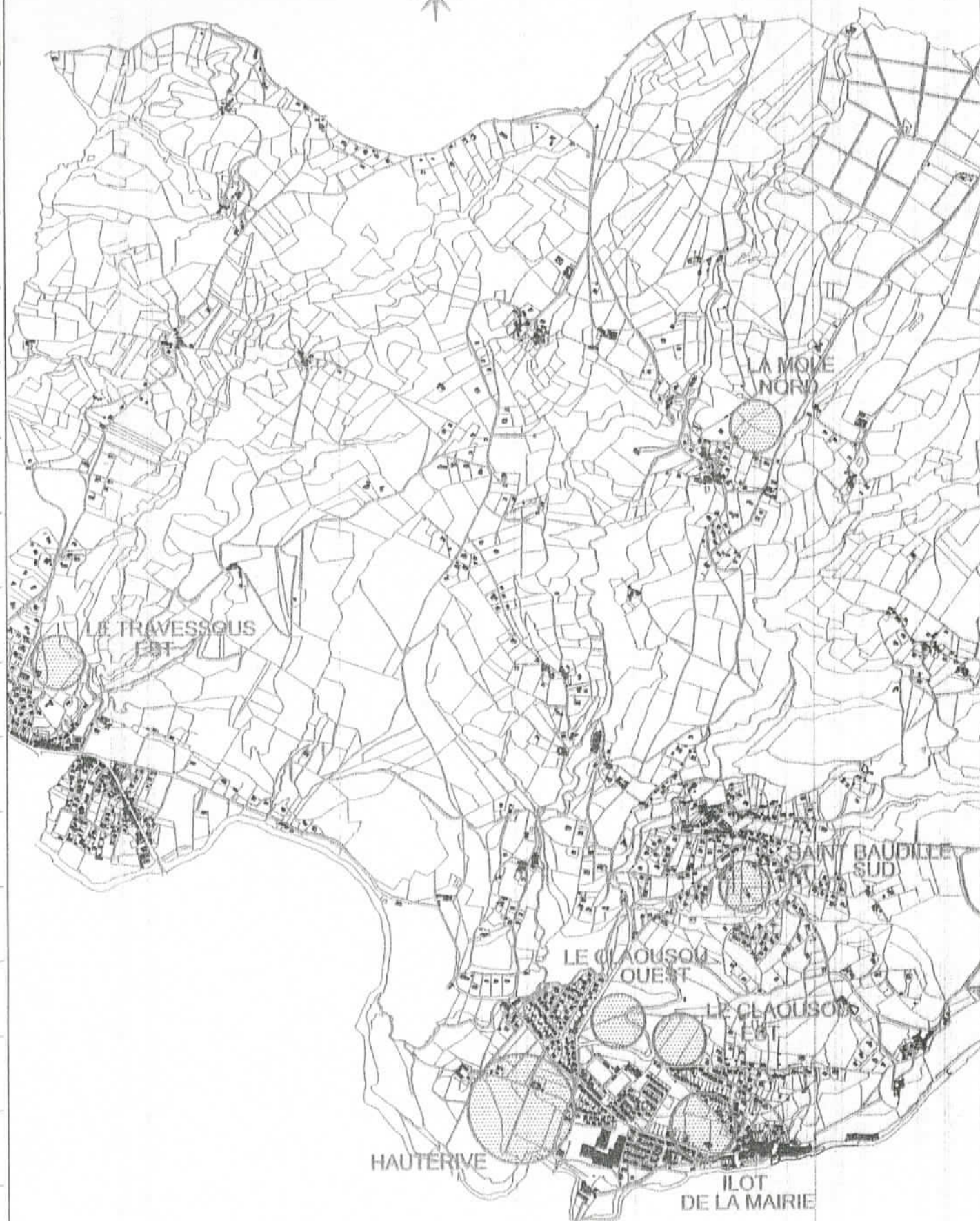
5 - Les autres sites de développement :

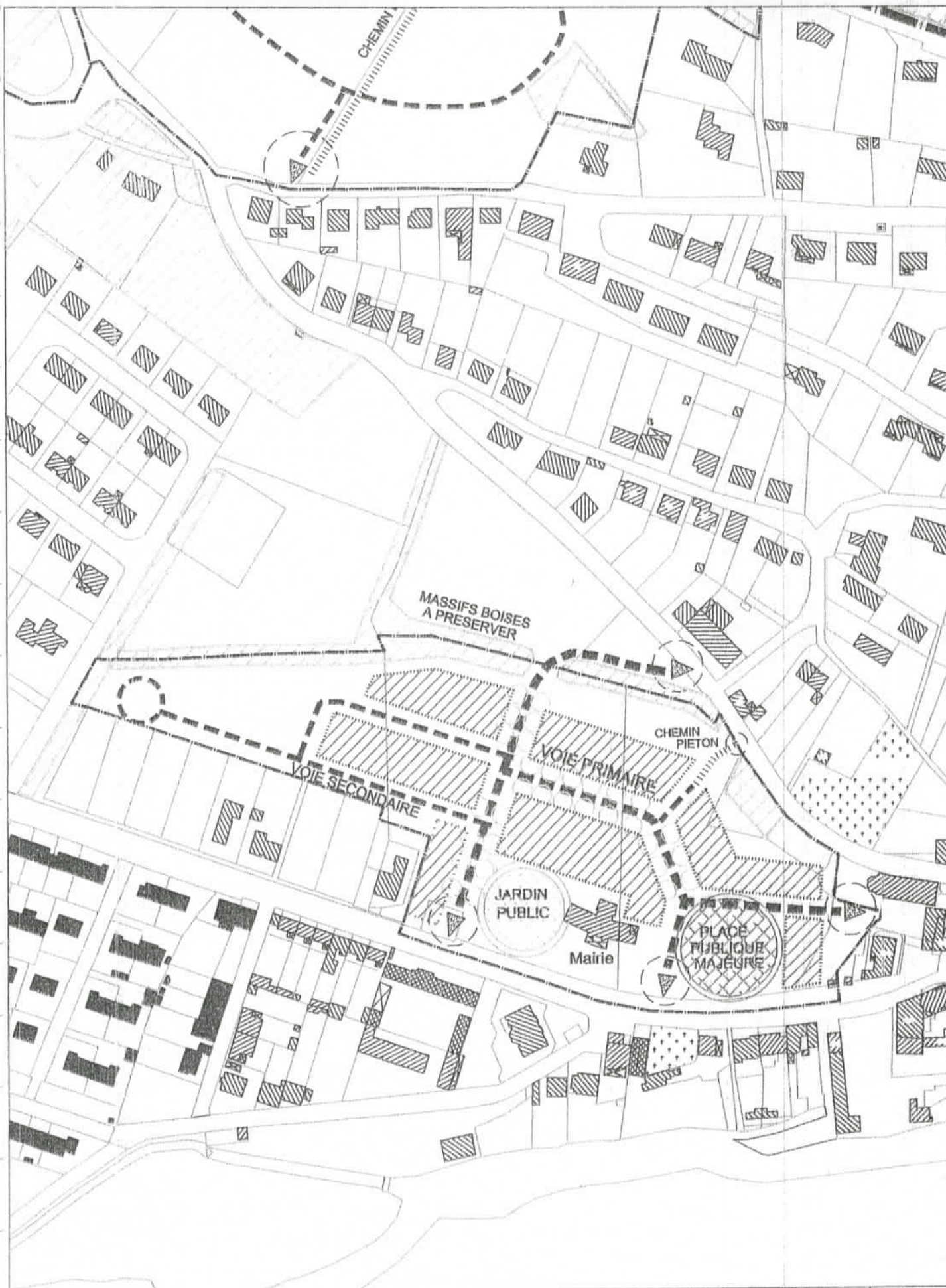
D'autres sites ont fait l'objet d'une attention particulière pour assurer la maîtrise du développement urbain de la commune, ce sont :

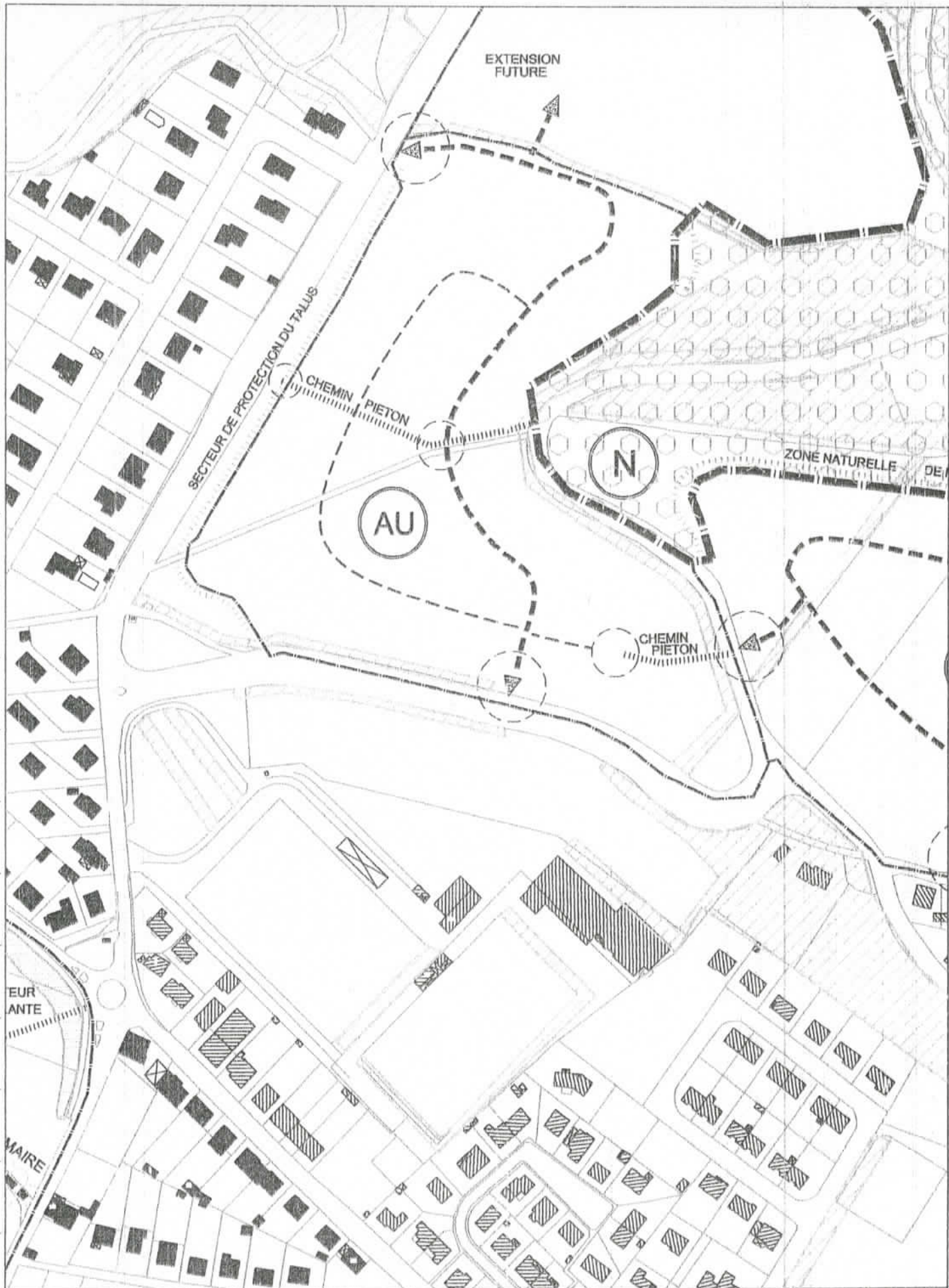
- Au Nord de la zone urbaine du Bourg, le site du Claousou,
- Le secteur de Saint-Baudille Sud,
- Le secteur Nord du hameau de la Môle.
- La partie Est de la colline des Travessous.

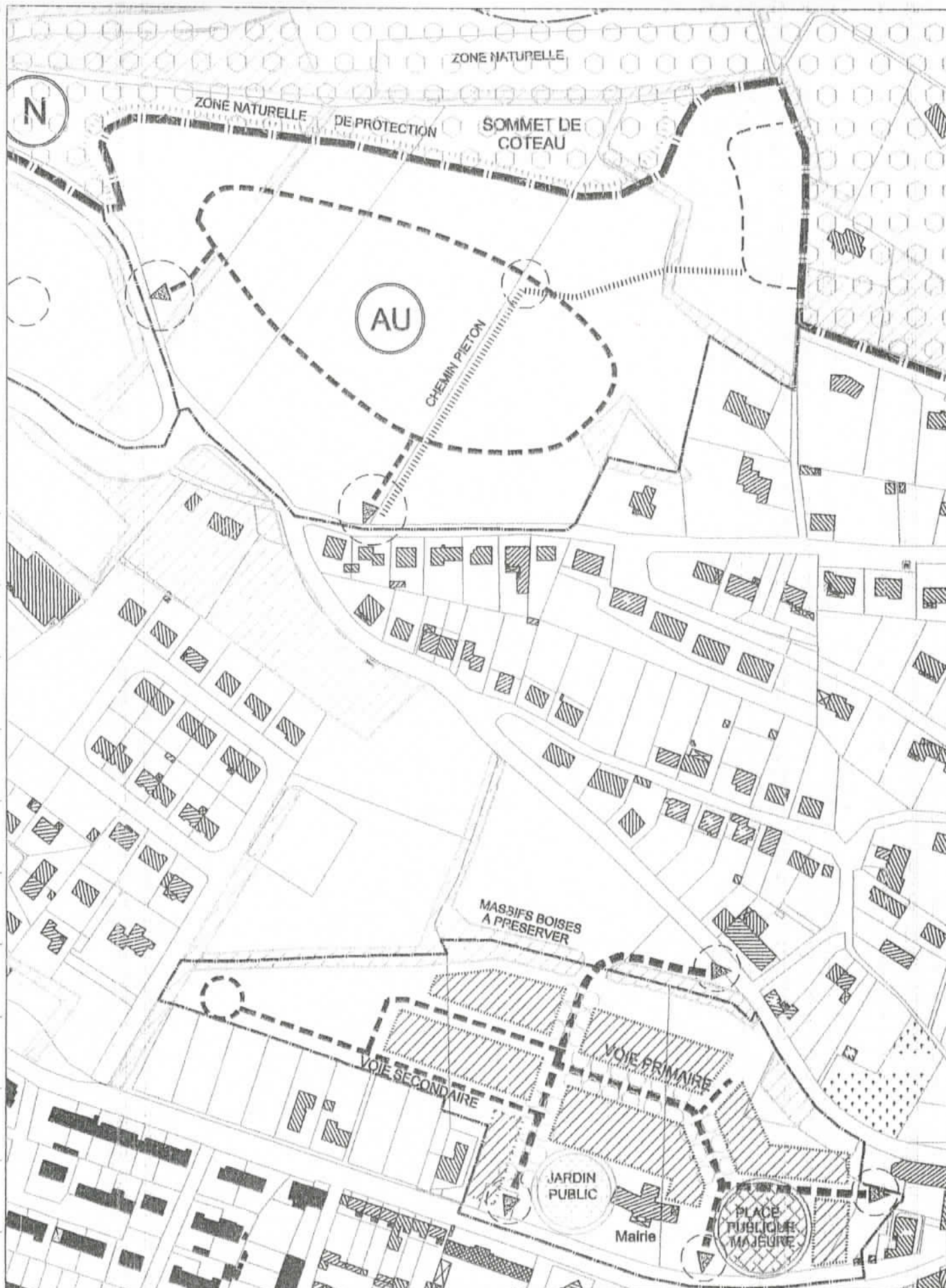
Ces secteurs ont fait l'objet d'une définition des principes schématiques d'organisation, notamment pour déterminer les accès publics (voies) aux différents sites depuis le domaine public.

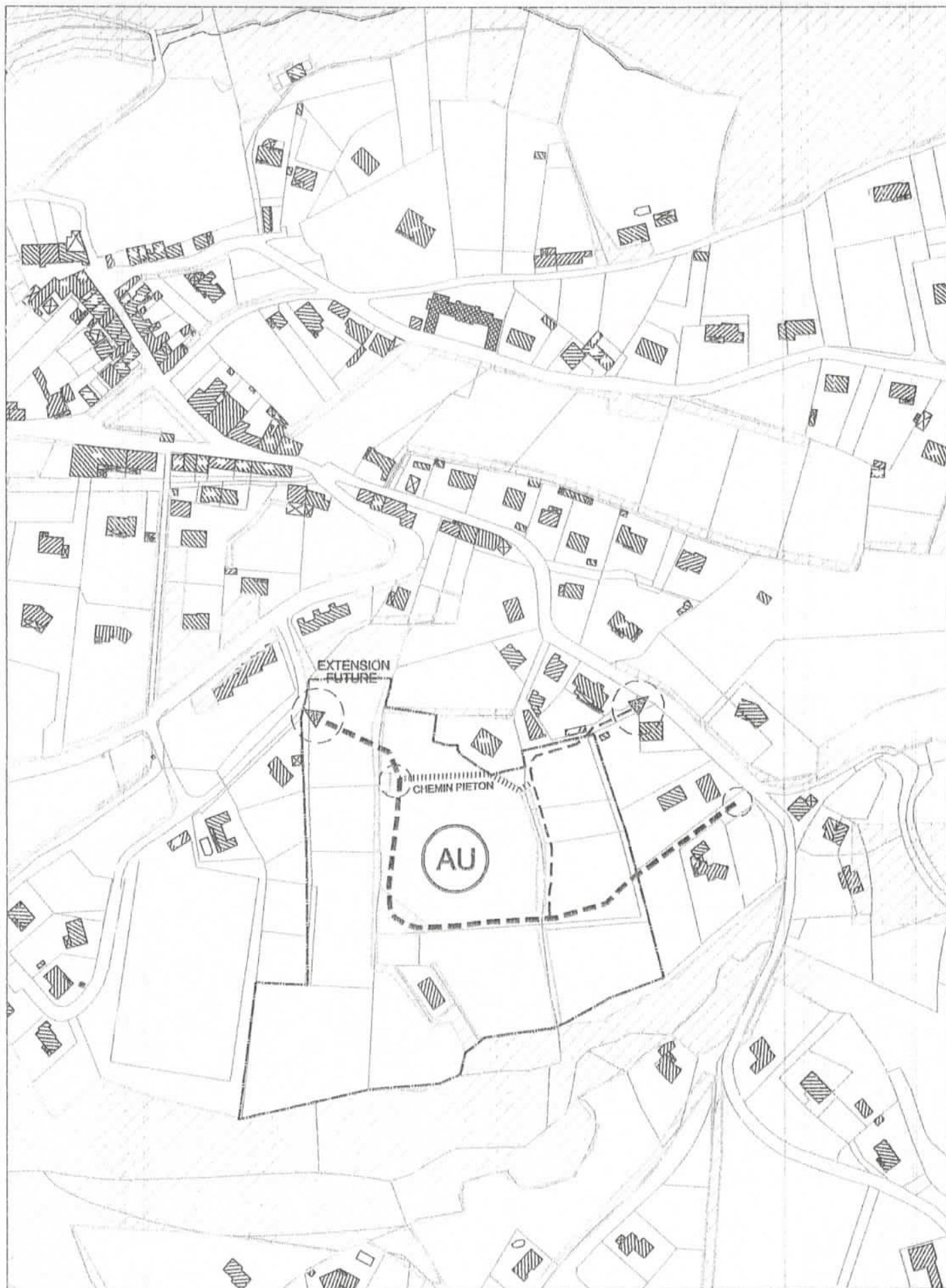
- Voir schéma de développement page 16 à 20.

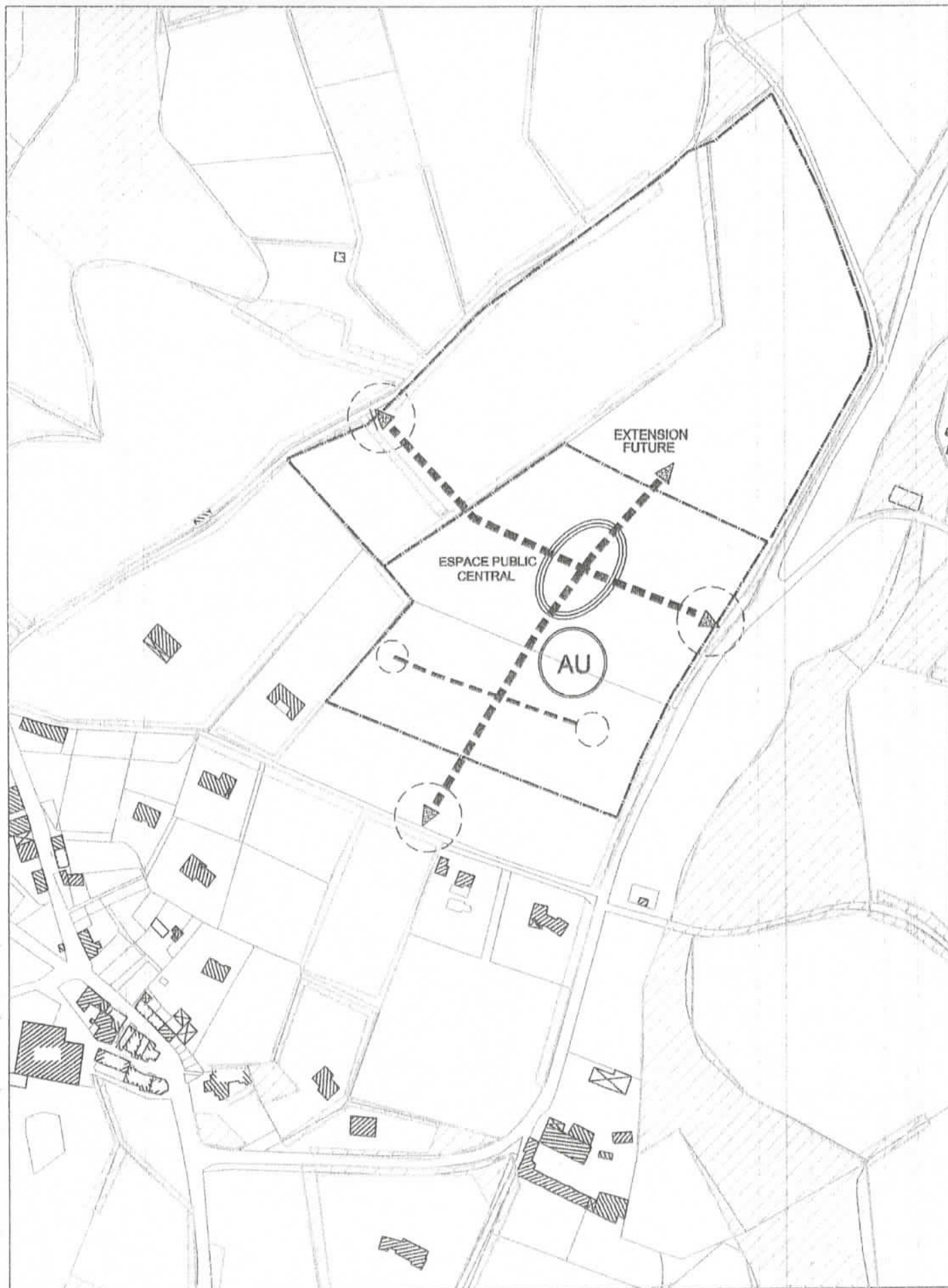


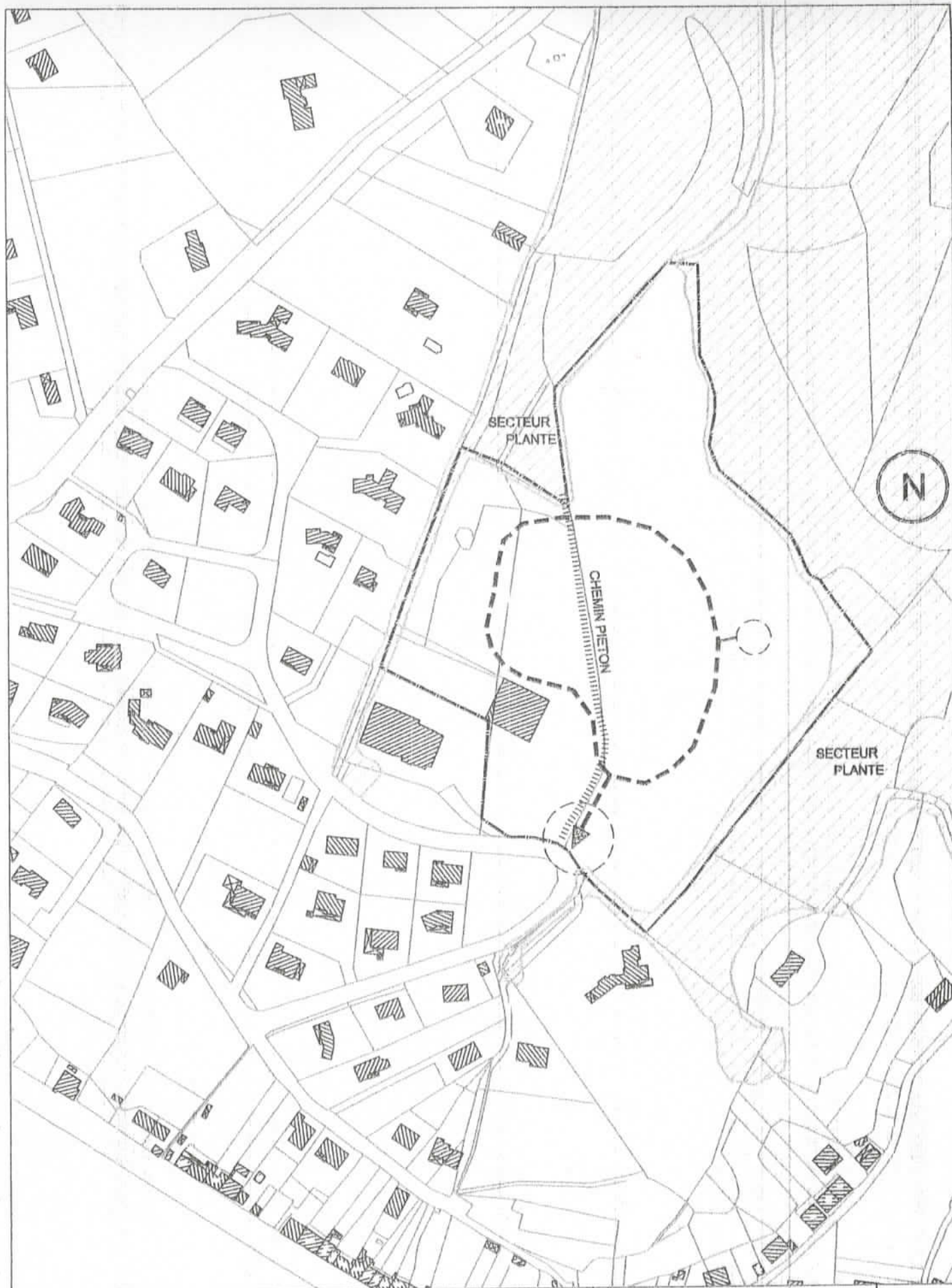












URBASCOPE
3ter, rue de Belfort
31100 TOULOUSE

Les Travessous Principe Schematic d'Organisation

Commune de Pont-de-Larn
Plan Local d'Urbanisme

P.A.D.D

Mai 2003

20

II - La vie sociale de la commune

A - Maintenir la mixité sociale

Il n'existe actuellement pas de problème de ségrégation sociale sur la commune de Pont-de-Larn.

La commune étendra à d'autres actions les outils déjà mis en place pour stimuler les opérations de réhabilitation ou de restructuration de certains îlots urbains particulièrement vétustes ou délaissés, de façon à maintenir à valoriser les espaces publics concernés (aménagement de la rue du Pont, opérations Façades, etc.)

B - Moderniser les logements sociaux

Le parc de logement social existant sera maintenu dans son volume d'accueil actuel et modernisé.

C - Créer des unités d'habitation sociales

Un programme d'habitat spécifique de type « centre communal d'hébergement pour personnes âgées » est en cours d'étude. Il devrait être implanté sur le site dit de « l'îlot de la Mairie ».

III - Circulation et transports

A - Mutualiser les moyens de transport

Pour être efficaces et répondre aux besoins du public de nouvelles formules de gestion des moyens de transports de l'ensemble de l'agglomération mazamétaine sont recherchés. La mise en pratique du regroupement des équipements existants et la mutualisation des activités sont en cours de réalisation par la Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet.

B - Créer des aires de stationnement

L'étude d'aménagement de l'îlot de la mairie a permis de proposer de nouveaux emplacements pour permettre le stationnement et de réorganiser le stationnement dans le bourg.

C - Liaisons piétonnes

Un schéma de cheminement piéton a été étudié de façon à favoriser les déplacements pédestres, notamment afin de relier entre-elles les unités urbaines.

IV - Développement des équipements et des services

A - Services

L'aménagement de l'îlot de la mairie sera l'occasion de favoriser l'implantation de nouvelles activités commerciales et de services de proximité, notamment au pourtour d'une place publique.

B - Equipements culturels

Les activités culturelles de la commune sont associées aux actions mises en œuvre par la communauté d'agglomération Castres-Mazamet.

C - Ouvrages publics

Le tracé de la future déviation de Mazamet a été pris en considération lors des études d'aménagement du site de Hauterive, de façon à limiter l'impact des nuisances sonores de cet axe sur les futures constructions.

D - Assainissement

La commune a en cours de réalisation:

- Une station d'épuration intercommunale qui traitera les effluents de la commune de Mazamet et ceux du village de Pont de l'Arn ; Cette station devrait être implantée en bordure de l'Arn, au Sud du site de Hauterive.
- Une étude pour la création d'une nouvelle station qui traitera les effluents des constructions de Rigautou est menée par le SIVU des Moulins (syndicat intercommunal) regroupant les communes d'Aiguefonde, Payrin-Augmontel et Pont de l'Arn (pour la partie de Rigautou).

V - Les paysages

A - Renforcer les espaces publics plantés dans le bourg :

La proposition d'aménagement de l'îlot de la mairie prévoit la création d'un grand jardin public, à l'échelle de la commune, (parc urbain).

B - Préserver des coupures entre les zones urbaines

Les coupures naturelles et paysagères entre les entités urbaines de la commune devront être maintenues (classement en zone N).

Elles participent à la formation de l'autonomie des secteurs déjà urbanisés et permettent de préserver des entités que l'histoire de la commune a façonné au cours du temps.

- Entre le Bourg et Saint Baudille,
- A l'ouest de Montlédier.
- *Voir schéma de développement page*

C - Protéger les espaces naturels :

Maintien et protection des espaces naturels à vocation agricole, notamment au Nord de la commune.

- De façon complémentaire :

- Permettre l'accueil des activités touristiques et de loisirs et prenant en compte les équipements déjà existants (Golf) ou à développer (Plans d'eau, Sentiers de Grande Randonnée).
 - Protéger les sites naturels de grande qualité, notamment aux abords des cours d'eau : Gorges du Banquet et rives de l'Arn.
- Il faudra aussi suivre et valoriser les actions et les préconisations entreprises par le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc.

VI - L'environnement

- Le projet de développement de la commune prend en compte les risques naturels

Le PPRI du bassin du Thoré (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) a été approuvé le 24 décembre 2002. Les zones inondables ont été localisées sur les plans graphiques du P.L.U. Le schéma de prévention des risques est en cours d'élaboration.

- Maintenir les espaces à vocation agricole et forestière

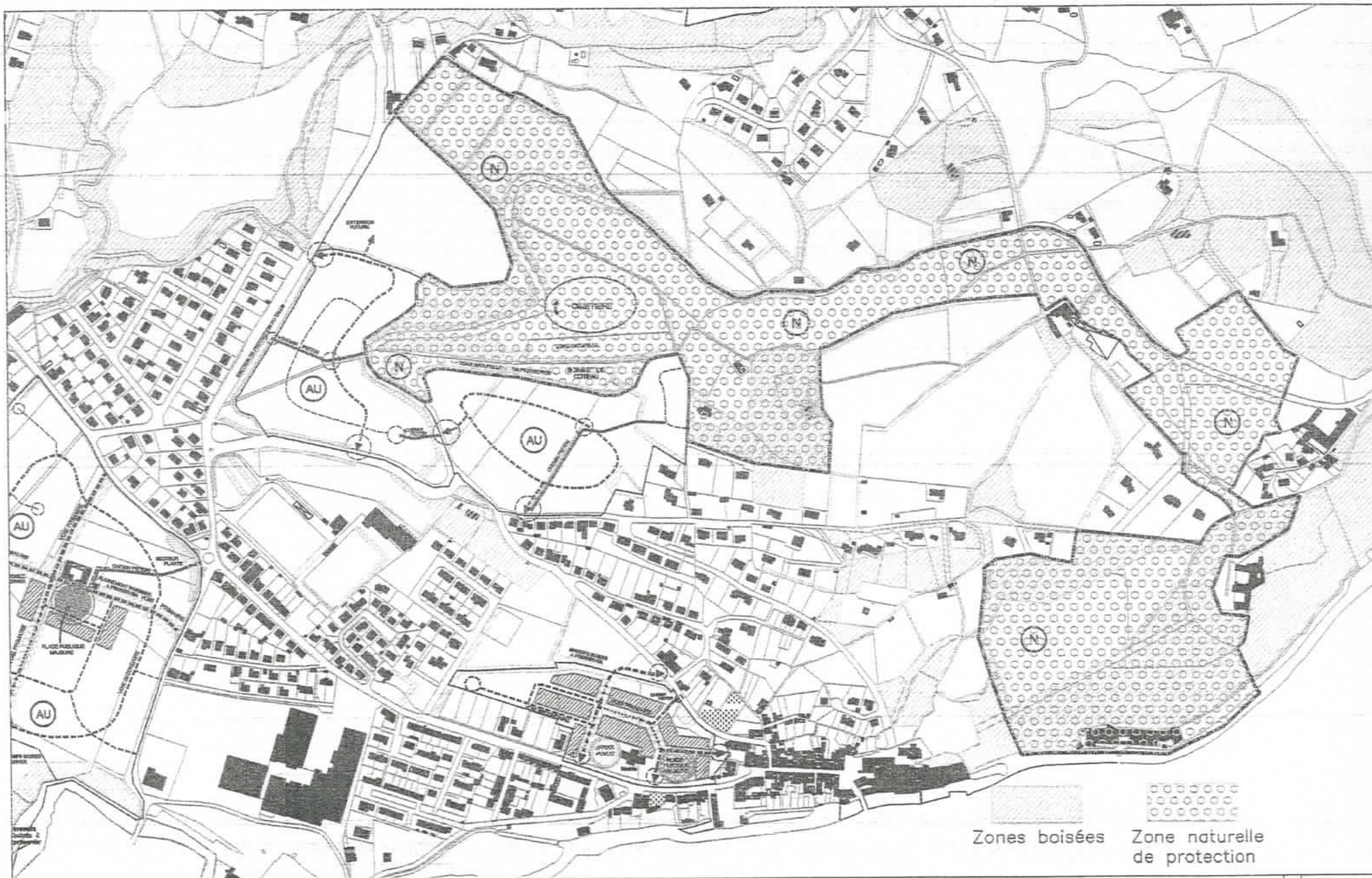
La forêt de Vermeils gérée avec l'appui de l'Office National des Forêts doit être protégée de même que les exploitations agricoles.

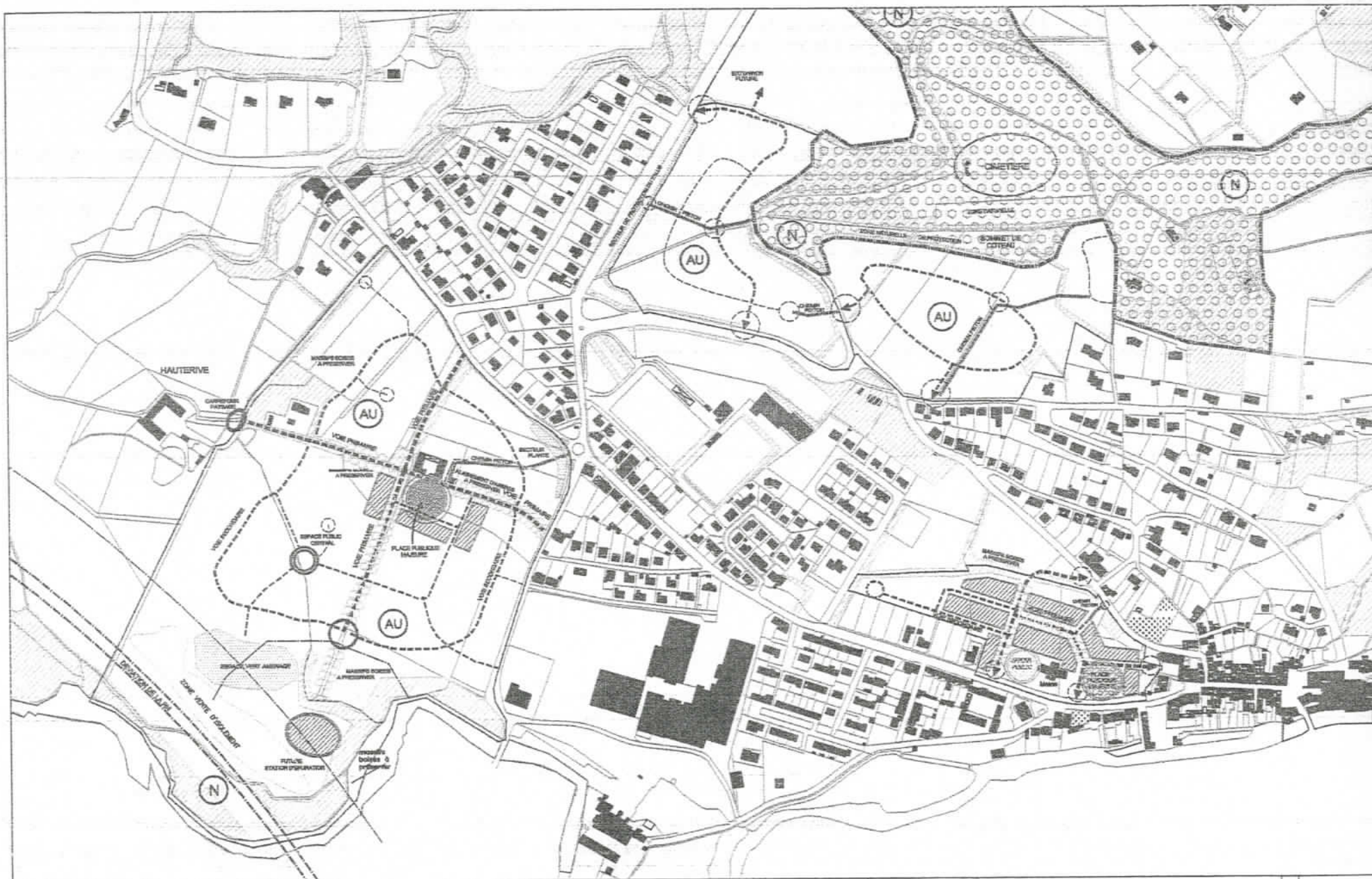
VII - Tourisme

- Développer le tourisme sur la commune

La commune possède sur son territoire des structures sur lesquelles peuvent s'appuyer le tourisme (golf, gîtes ruraux, etc.). Des programmes sont entrepris pour développer des activités liées au tourisme (chemin de randonnées, circuit des lacs, randonnées équestres, etc.).

- - 0 - -





27

URBASCOPE
3ter, rue de Belfort
31100 TOULOUSE

Ensemble du Bourg Principes Schematiques d'Organisation

Commune de Pont-de-Larn
Plan Local d'Urbanisme

P.A.D.D

Mai 2003